



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 9 décembre 2013, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un « tous ménages » (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2013.

### **T r a c t a n d a :**

1. Approbation du PV de l'assemblée du 6 mai 2013 ; il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune.
2. Budget 2014
  - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
  - 2.2. Budget des investissements
    - a) Rénovation intérieure du bâtiment scolaire
    - b) Réfection de la place de jeu de l'école
    - c) Frais d'étude pour le passage à piétons devant l'école
    - d) Réfection de divers tronçons de routes
    - e) Extension de l'éclairage public
    - f) Machines et outillages pour la voirie et le complexe communal
    - g) Rénovation de la couverture du mur du cimetière
    - h) Rénovation du calvaire (ancien local d'archives dans le cimetière)
    - i) Travaux d'endiguement dans le ruisseau des Branches
  - 2.3. Rapport de la commission financière
  - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Délégation de compétence pour la vente de la ferme du Mont Maffré
4. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels
5. Nomination de deux membres à la commission des naturalisations
6. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella, syndic

Scrutateurs : MM. Yerly Olivier et Bernard Perritaz

Membres présents : 44 personnes

Les personnes suivantes sont excusées : MM. Paul Brodard et Philip Folly

**M. Jean-Marie Castella** ouvre cette assemblée en remerciant les personnes présentes et en relevant que l'assemblée sera principalement consacrée au budget 2014. La convocation a été faite en bonne et due forme.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

Aucune remarque n'étant faite sur le tractanda, l'assemblée peut donc débiter.

### 1. Approbation du PV de l'assemblée du 6 mai 2013

Le procès-verbal n'est pas lu ; il était à disposition sur le site internet et à l'administration communale.

**Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité**

### 2. Budget 2014

#### 2.1. Présentation du budget de fonctionnement

**M. Jean-Marie Castella** informe l'assemblée que le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de Fr. 28'713.-.

#### 0. Administration :

021.301.1 : Allocations familiales : Fr. 9'480.00 : l'augmentation est due à une allocation supplémentaire pour enfant.

#### 1. Ordre public :

120.452.0 : Service curatelles Jogne + Rive droite : Fr. 15'000.- :

**M. Jean-Marie Castella** précise qu'une nouvelle loi cantonale oblige les communes à s'organiser et à mettre en place un service des curatelles professionnel comprenant minimum deux personnes. Des discussions ont eu lieu et une entente a été trouvée sur la Rive droite ainsi qu'avec la Jogne. Ce service fonctionnera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le transfert des dossiers a déjà commencé.

Les bureaux seront à La Roche, plus précisément dans la Maison de Ville qui sera rénovée en 2014. Dans l'intervalle, le Service des curatelles sera provisoirement situé à Charmey. Ce nouveau Service des curatelles sera largement plus coûteux pour notre commune.

140.309.0 : Frais de cours, d'instruction : Fr. 10'400.- : M. Bernard Bapst explique l'augmentation des frais par la nécessité, pour les nouveaux pompiers, de suivre deux jours de cours au lieu d'un.

140.313.0 : Achat de marchandises et de matériel : Fr. 15'910.- : il est prévu d'acheter des nouveaux pantalons de sécurité à Fr. 360.-/pce ainsi que 6 bouteilles pour la PR.

140.317.0 : Dédommagements : Fr. 5'075.- : en 2014 aura lieu l'exercice régional à Corbières. Ce montant est prévu pour recevoir la délégation des invités, le corps ainsi que les autorités.

140.461.0 : Subventions de l'ECAB : Fr. 8'982.- : il s'agit de montants à recevoir suite à l'achat de matériel.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Jean-Marie Castella** précise que Hauteville, en tant que commune pilote, effectue la gestion financière et comptable pour l'ensemble du corps des pompiers. Le montant de Fr. 32'633.00 dans les recettes représente la part prise en charge par la commune de Corbières.

### 2. Enseignement et formation

20. Ecole enfantine : ce chapitre montre une grande augmentation. Ceci est dû à l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine.

210.351.0 : Part. aux dép. cant. écoles primaires : Fr. 225'400.- : cette charge liée est à la baisse. Cela s'explique par le fait que la population d'Hauteville a augmenté moins rapidement que celle du canton.

210.352.4 : part. frais investissement cycle d'orientation : Fr. 39'640.- : cela représente environ Fr. 10'000.- pour le CO de Bulle et Fr. 30'000.- pour le CO de la Tour.

211.452.0 : Participations des communes : Fr. 13'850.- : il s'agit des km extrascolaires pris en charge par les communes.

219.352.0 : Particip. à l'accueil extrascolaire : Fr. 6'000.- :

**Mme Murielle Jatton** donne quelques explications sur le projet d'AES. Les communes doivent mettre en place un accueil extrascolaire qui permette aux parents de concilier vie de famille et vie professionnelle. Un service de Mamans de jour peut également être une alternative pour atteindre le but. Mais actuellement, les mamans de jour manquent à l'appel. Le conseil a pris contact avec le SEJ pour lui présenter des locaux. Un questionnaire a été envoyé aux parents concernés des communes de Corbières et Hauteville pour évaluer la demande. Il en résulte que 22 enfants ont été annoncés entre les deux communes. En principe, si la demande est confirmée, cet AES serait mis en place pour la rentrée scolaire 2014-2015. Des règlements et une convention intercommunale doivent encore être établis. Cet AES devrait également bénéficier d'une subvention du canton et de la Confédération.

**M. Jean-Marie Castella** précise qu'avant de prendre formellement la décision de mise en place d'un AES une nouvelle évaluation des besoins sera effectuée.

**M. Bernard Perritaz** : pourquoi faut-il payer des personnes pour faire la surveillance dans la cour de l'école ?

**Mme Murielle Jatton** explique que les enfants sont sous notre responsabilité dans la cour de l'école et que les enseignants ne peuvent être contraints à surveiller les enfants plus de 10 mn avant et après l'horaire des classes.

**M. Bernard Perritaz** : comment se fait-il qu'il y a une diminution des élèves ?

**M. Jean-Marie Castella** précise que ces dernières années il y a eu un peu moins de naissances. Mais les nombreuses constructions, notamment à Corbières, pourraient inverser la tendance.

290.390.1 : Imputation internet chauffage : Fr. 21'000.- : il s'agit du chauffage pour les trois bâtiments (école, complexe et bâtiment administratif).



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

### 3. Culte, culture et loisirs

300.317.0 : Accueil nouveaux citoyens : il a eu lieu cette année et aura lieu la prochaine fois en 2015.

300.351.0 : Participation aux dépenses Conservatoire : Fr. 17'900.- : nous avons davantage d'enfants qui suivent les cours.

330.314.0 : Entretien chemins pédestres, places loisirs : Fr. 400.- : les personnes chargées de contrôler le balisage des chemins pédestres ont estimé que le marquage entre Hauteville et la Berra doit être refait.

340.313.0 : Fournitures et march. place de jeux et sport : Fr. 2'000.- : lorsque nous avons refait la place de sport, un marquage avait été fait pour un jeu de marelles et d'échecs. Le conseil a prévu d'acheter des pièces pour agrémenter ces jeux.

340.352.0 : part. à la salle de sport intercommunale : Fr. 10'000.- : les conseils de Corbières et Hauteville ont revu la répartition des charges pour la halle polyvalente à Corbières et la salle Otavela à Hauteville. Le système définit un tarif unique et horaire à Fr. 36.-. Il sera indexé aux coûts de la vie. La clé de répartition se fera au prorata de la population et non plus du nombre d'élèves.

340.352.1 : ARG, particip. Régionalisation des sports : Fr. 6'500.- : ce sujet a été longuement présenté lors de la dernière assemblée et englobe la patinoire de Bulle ainsi que les piscines de Charmey, Bulle et Broc. Il s'agit ici de notre participation.

350.365.0 : Dons aux sociétés : Fr. 3'200.- : il a été tenu compte, dans ce chiffre, de la gratuité offerte à certaines sociétés en vue de leur manifestation (Tir en campagne et Méli-Mélo). C'est aussi une forme de don.

### 4. Santé

400.352.1 : Part. à l'association pour l'ambulance : Fr. 4'255.- : ce montant est à la baisse car l'association a puisé dans un fonds de réserve.

**M. Pierre Gingins** : comment se fait-il que nous avons une augmentation de Fr. 10'000.- sur le compte 410.351.0 ?

410.351.0 : Particip. subv. cant. des soins spéciaux : Fr. 89'600.- : La hausse est due à l'augmentation du nombre de cas nécessitant ces soins. La répartition financière entre les communes se fait au prorata de la population.

### 5. Affaires sociales

570.365.0 : Particip. à des homes privés : Fr. 30'000.- : ici, le montant est calculé en fonction du nombre de personnes de Hauteville placés dans des homes.

Le chapitre de l'aide sociale montre une augmentation de pratiquement 11%. Ceci est dû principalement aux mesures prévisionnelles de l'Etat et à leurs restrictions budgétaires.

### 6. Routes et chemins

620.314.0 : Entretien des routes et de l'éclairage : Fr. 20'000.- :



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Jean-Luc Probst** explique que le Conseil communal a mis en route une procédure pour supprimer l'accès du chemin de l'Ecole par le haut. Une barrière sera posée une fois l'autorisation en notre possession. De plus, un curage des canalisations de la route du Mont a été prévu.

620.318.4 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 3'000.- : il s'agit des frais de géomètres pour la désaffectation du chemin de l'Ecole.

620.390.2 : Imputation interne salaire employés : Fr. 31'450.- : notre employé, M. Nicolas Chassot, est encore beaucoup intervenu pour le complexe communal, car il y a encore des améliorations à apporter.

**M. Pierre Gingins** : le montant des frais d'éclairage sera-t-il le même que pour 2013 ?

**M. Jean-Luc Probst** précise que le Groupe E nous a annoncé une augmentation du tarif pour le courant électrique. Nous avons effectué un audit de notre éclairage et il en ressort que couper l'éclairage la nuit demanderait une modification des coffrets (Fr. 5'000.- par pièce). Par contre, actuellement déjà, l'intensité de l'éclairage est baissée une partie de la nuit. La technologie LED devrait offrir de nouvelles perspectives. Mais elle est encore relativement chère. Il est préférable d'attendre avant de modifier nos infrastructures.

**M. Pierre Gingins** : est-ce vraiment utile d'éclairer la place de parc du complexe en soirée ?

**M. Jean-Luc Probst** précise que l'éclairage est coupé après l'utilisation de la salle par les sociétés et nous ne pouvons pas faire du « sur mesure » chaque jour.

### 7. Eau, environnement et aménagement :

70. Approvisionnement en eau :

**M. Jean-Luc Probst** précise que ce chapitre est équilibré.

700.314.0 : Entretien et rénovation des installations : Fr. 8'500.- : ce montant comprend le contrôle du réseau pour détecter les fuites, l'abonnement UV, la révision des soupapes de sécurité pour le réseau de montagne ainsi que l'injection de ciment à béton pour le réservoir du Tavalet.

700.380.0 : Attribution à la réserve : Fr. 43'770.- : une réserve substantielle a pu être comptabilisée dans le chapitre de l'eau.

700.435.0 : Vente d'eau : Fr. 70'500.- : la commune de Hauteville vend également de l'eau potable à Corbières et Botterens.

710.318.2 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 8'000.- : un montant a été mis au budget pour revoir notre règlement d'épuration. Nous devons couvrir les frais à 100%. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté.

710.352.0 : Participation à la STEP : Fr. 2'800.- :

**M. Jean-Luc Probst** informe l'assemblée que l' AIS a commencé ses travaux d'agrandissement de la STEP à Vuippens. Ce montant représente notre participation pour 2014.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

72. Ordures ménagères : ce chapitre montre une couverture à 76%, soit légèrement au-dessus des minimum 70% exigés.

750.314.0 : Travaux de conservation des ouvrages : Fr. 15'000.- :

**M. Bernard Bapst** précise que le ruisseau des Branches sera nettoyé sur un secteur (couper des branchages et curer). Une subvention de 15% nous sera allouée pour ce travail.

790.318.1 : Honoraires des urbanistes, géomètres : Fr. 1'000.- :

**Mme Jacqueline Brodard** précise que le Conseil communal a prévu nettement moins de frais pour l'aménagement du territoire. Ceci est dû principalement au fait que le Conseil communal a renoncé à réviser son plan d'aménagement local en 2014. En effet, nous avons le choix de faire une révision partielle pour Fr. 48'000.- ou une révision complète pour Fr. 80'000.- Cependant, suite à la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons ont jusqu'en 2019 pour mettre à jour le plan directeur. Dans l'intervalle, un moratoire est instauré pour les zones à bâtir. Toute nouvelle zone à bâtir devra être compensée par un dézonage ailleurs. Le Conseil communal a consulté la Commission d'aménagement et a finalement décidé de ne rien faire en 2014.

**M. Jean-Marie Castella** précise également que l'Etat édicte des lois qui engendrent des charges nouvelles importantes pour les communes. On multiplie les plans directeurs, les plans sectoriels ou autres directives qui coûtent chers, ne sont guère utiles et ne tiennent pas compte des spécificités propres à chaque commune. Ces dernières commencent à être excédées par ces mesures. Malheureusement, les députés votent souvent des lois sans en mesurer toutes les conséquences financières.

**M. Pierre Gingins** : est-ce que la commune encoure un risque de ne plus pouvoir obtenir de permis de construire si elle ne révisé pas son PAL ? De plus, il est très étonné que nous faisons partie des communes ayant plus de 20% de résidences secondaires. Certaines communes comme La Roche ont réussi à faire corriger ce taux.

**M. Jean-Marie Castella** ne pense pas que l'on pourrait être ennuyé en cas de demandes de permis de construire, sauf peut-être en cas d'opposition d'un voisin. Concernant les résidences secondaires, le Conseil communal est également surpris par ce pourcentage. Mais il semble correspondre à la réalité. A relever cependant que, ces dernières années, il n'y a guère eu de demande pour la construction de résidences secondaires.

**Mme Jacqueline Brodard** tient à préciser que le Conseil communal ne va pas prendre de risque et suivra de près ce dossier.

### 8. Agriculture, forêt, tourisme

800.314.0 : Entretien routes alpestres : Fr. 4'000.- :

**M. Jean-Luc Probst** informe l'assemblée qu'un curage de la route alpestre a été prévu en 2014.

811.314.0 : Entretien des routes forestières : Fr. 7'000.- : il s'agit de refaire la piste et le pont près de la scierne à feu Jean Magnin.

811.318.0 : Coupe, frais de façonnage et transport : Fr. 80'000.- : ces coupes de bois serviront principalement aux constructions de nos barrages.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

811.364.0 : Syndicats forestiers, part. au fonds entretien : Fr. 13'110.- : il s'agit de notre participation à l'entretien de la route, côté Cerniat.

811.435.0 : Produit des ventes de bois : Fr. 110'000.- : sont compris également dans ce montant le bois nécessaire aux barrages.

830.352.2 : Sentier du lac de la Gruyère : Fr. -.- :

**Mme Jacqueline Brodard** précise que nous avons payé toutes nos redevances pour la construction du sentier. Son inauguration, du moins pour notre partie, devrait avoir lieu le 14 juin 2014.

### 9. Finances, impôts et immeubles

**M. Jean-Marie Castella** précise, qu'en 2012, les propriétaires d'immeubles ont entrepris de nombreuses rénovations qui leur ont permis de faire des déductions substantielles sur leur revenu imposable. D'où une baisse des recettes d'impôts.

900.441.0 : Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules : Fr. 36'000.- : Il est prévu une augmentation de 10% de l'impôt sur les véhicules. Mais l'Etat, restrictions budgétaires obligent, a décidé de diminuer la rétrocession aux communes de 30 à 20%.

942.435.0 : Vente de gravier : Fr. 180'000.- : un montant qui devrait plutôt être sous-estimé.

943.314.0 : Entretien et rénovation bâtiment : Fr. 5'000.- :

**M. Jean-Marie Castella** précise que des menus travaux sont prévus dans le bâtiment des Branches (fissure sur un balcon, rénovation de l'ancien local à citerne).

944.314.0 : Entretien des bâtiments : Fr. 6'000.- : quelques retouches doivent être faites au complexe (peinture scène et corridor, lino à refaire...).

**Mme Jacqueline Brodard** précise que les locations fonctionnent bien pour le complexe.

**M. Jean-Marie Castella** relève que les intérêts sont heureusement très bas. Quant à l'amortissement du bâtiment, il est prévu sur 33 ans et correspond donc à 3% de la dette.

944.452.0 : Participation des communes : Fr. 26'500.- : Dans le cadre d'une nouvelle convention intercommunale, les tarifs ont été revus pour l'ensemble des classes du cercle scolaire. Il a été fixé un tarif au m2 avec une répartition des loyers au prorata de la population.

990.451.2 : Recette extraord. sans affectation (2<sup>e</sup> EE) : Fr. 22'070.- : ce montant nous est alloué pour la dernière fois en 2014.

Le résultat du budget de fonctionnement montre un excédent de charges de Fr. 28'713.-.

**M. Emmanuel Perrotti** procède à la lecture du rapport de la Commission financière. Cette dernière n'a aucune remarque particulière à émettre et demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2014.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

### 2.2. Budget des investissements

Le résultat du budget des investissements montre un excédent de charges de Fr. 427'500.-.

**M. Jean-Marie Castella** précise que normalement tous les investissements devraient être couverts par les fonds propres de la commune. Cependant, afin de s'assurer un fonds de liquidité, le Conseil communal demande à l'assemblée une autorisation pour emprunter Fr. 200'000.- si le besoin se fait sentir.

290.503.0 : rénovation intérieure bâtiment scolaire : Fr. 82'000.- :

**M. Jean-Marie Castella** précise qu'il s'agit du bâtiment de l'école. La porte d'entrée du bâtiment sera restaurée ou remplacée. Ces deux options ont le même prix. De plus, pour l'AES, le Conseil a prévu d'équiper l'étage d'une petite cuisine dans la buanderie et de déplacer cette dernière en sous-sol. Il est prévu également d'isoler le galetas de l'école.

**M. Emmanuel Perrotti** lit le rapport de la Commission financière et cette dernière est favorable à tous les investissements proposés par le Conseil communal. Elle est favorable également à l'emprunt de Fr. 200'000.- à court terme pour financer ces investissements. Elle recommande à l'assemblée d'approuver les investissements proposés.

**Vote : 43 oui et 1 abstention**

340.501.0 : Réfection place de jeux école : Fr. 15'000.- : les éléments de la place de jeux actuelle montrent des faiblesses et pour une question de sécurité doivent être remplacés. La nouvelle place devrait être réalisée en chêne. Le fonds sera également remplacé. Cette place respectera les normes en vigueur.

**Vote : accepté à l'unanimité**

610.521.0 : Frais d'étude passage piéton centre village : Fr. 10'000.- :

**M. Jean-Luc Probst** précise que le Conseil communal souhaite sécuriser un maximum le passage à piétons au centre du village, car suite à l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, nous avons des petits qui traversent la route. Des contacts ont eu lieu avec le Service des ponts et chaussées qui nous ont donné des pistes. Ensuite, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour faire une étude. Afin de pouvoir continuer celle-ci, nous souhaitons mettre au budget le montant de Fr. 10'000.-

**M. Bernard Perritaz** : avez-vous déjà des idées ? En quoi consistent les pistes ?

Le vice-syndic précise que nous pourrions mettre des feux, des radars fixes ou surélever la route par exemple.

**M. Philippe Berchier** : et l'étude Valtraloc, qu'advient-elle ?



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Jean-Marie Castella** précise que le projet Valtraloc est pour l'instant en stand-by. Nous n'avons plus eu de nouvelle de l'Etat à ce sujet. On a constaté que dans d'autres villages où les projets ont abouti, le résultat n'est pas forcément une réussite. Nous ne sommes donc pas motivés pour relancer cette étude.

**M. Jean Bapst** : ce passage à piétons me tient particulièrement à cœur et est très dangereux. La sécurité des gens et surtout des enfants est primordial. Installer des feux ou des radars ne garantira pas une sécurité optimale pour les enfants. Nous avons déjà vécu un drame avec le petit Roger, il y a maintenant bien quelques années et cela ne doit pas se reproduire.

Nous avons eu énormément de chance ces dernières années. Pour avoir une garantie optimale, je propose de faire un passage sous voie qui donnerait un accès à l'école, au complexe communal, au bus. Je vous rappelle cette voiture qui n'a pas réussi à s'arrêter au cédez le passage et qui a tamponné un véhicule arrivant de Bulle. Cette dernière a fini dans le ruisseau. C'est pourquoi, je demande que cette option soit étudiée et que les coûts soient chiffrés.

**M. Jean-Luc Probst** relève que le Conseil communal a déjà songé à cette option. Cependant, il faut savoir qu'un tel projet aura des coûts très élevés et posera techniquement des problèmes importants. Il est probable également que cela touche à des propriétés privées. Il faudra donc trouver des accords. D'autre part, quelle garantie que les élèves empruntent ce passage ?

**M. Jean Bapst** : il est clair que les enfants devront être éduqués dans ce sens et qu'une surveillance devra se faire. Actuellement, il est vrai que le passage est assuré par les patrouilleurs mais qu'advient-il lorsqu'un enfant est en retard ? Et qui court sur la route ? Malgré la barrière qui a été posée, cela n'empêchera pas un drame. De plus, je suis convaincu que cela mettra en valeur le centre du village. Je demande que l'on en parle à la prochaine assemblée.

**M. Jean-Luc Probst** en prend note et en tiendra compte dans l'étude qui sera réalisée.

**Mme Murielle Jatton** sait que les patrouilleurs se plaignent de la vitesse des véhicules.

**Mme Alexandra Sottas** réagit car elle estime que l'on ne peut pas demander à des tous petits de faire attention.

**Mme Elisabeth Schouwey** relève qu'actuellement beaucoup de parents conduisent les enfants à l'école et qu'avec cette façon de faire, ils déresponsabilisent les enfants au niveau de la sécurité.

**Vote : accepté à l'unanimité.**

620.501.0 : réfection divers tronçons de route : Fr. 140'000.- :

**M. Jean-Luc Probst** explique qu'il s'agit principalement de la réfection de la route d'Impart, sur environ 300 mètres, soit depuis la route cantonale jusqu'à la croisée chez M. René Bapst.

**M. Olivier Yerly** : pourra-t-on croiser à la hauteur de chez M. Bernard Bapst ?



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

Le vice-syndic précise qu'il n'est pas prévu de faire des agrandissements de la route. Les gens du village ont l'habitude. Seul le revêtement sera remplacé.

**M. Jean-Marie Castella** est conscient que la sortie sur la route cantonale n'est pas aisée. Mais il est difficile d'améliorer cet aspect.

**M. Christian Baumgartner** estime qu'il ne faut pas trop élargir les routes communales, car plus elles sont larges, plus les automobilistes roulent vite.

**M. Steffen Apel** rappelle que les gens roulent jusqu'à 70 km/h devant chez lui.

**M. Pierre Gingins** rappelle que ce sujet a déjà été abordé en assemblée et qu'apparemment aucune solution n'a été trouvée.

**M. Jean-Marie Castella** précise que ce sujet a effectivement déjà été traité en assemblée et que cette dernière a refusé de mettre au budget un montant pour une étude. Ceux qui roulent trop vite sont une petite minorité. La meilleure solution est encore de dénoncer ces mauvais conducteurs ou conductrices ou tout au moins de les aborder pour essayer de les rendre attentifs au danger.

**M. Bernard Bapst** rappelle que ces routes sont aussi utilisées par des gros véhicules (agriculteurs en autres). Si nous devons mettre des obstacles comme cela se voit avec les zones 30 km/h, ces véhicules n'arriveraient plus à circuler.

**M. Jean-Marie Castella** a constaté que ces éléments utilisés pour les zones de 30 km/h sont même dangereux pour les cyclistes.

**Vote : 43 oui et 1 non**

620.501.4 : Extension éclairage public : Fr. 12'000.- : il s'agit de l'extension de l'éclairage public à la Route d'Impart, prévue dans le cadre des travaux de réfection de cette même route.

**M. Steffen Apel** : où exactement cet éclairage ?

**M. Jean-Luc Probst** : il sera posé en limite de propriété le long de la route.

**M. Jean-Marie Castella** précise que les emplacements sont choisis sur proposition du Groupe E.

**Mme Françoise Philipona** : ne pourrait-on pas également envisager de poser un éclairage public à la route de la Fin. Actuellement, cette route est glacée et l'on ne voit rien.

**Mme Juliette Papaux** est du même avis.

**M. Jean Bapst** relève que cette route est très utilisée. La chapelle est maintenant éclairée, ce qui est une bonne chose, mais pour le reste, il est vrai que cela manque.

**M. Jean-Marie Castella** en prend note.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Philippe Berchier** se demande combien de personnes empruntent ce chemin de nuit ?

**M. Christian Baumgartner** trouve étrange que d'un côté on parle de couper la lumière une partie de la nuit et d'un autre d'étendre l'éclairage public.

**M. Jean-Marie Castella** rectifie : l'éclairage public n'est pas coupé, il est simplement diminué à certaines heures de la nuit.

**Vote : 4 non, 4 abstentions et 36 oui**

620.506.0 : Machines et outillages voirie et complexe communal : Fr. 7'500.- : l'employé communal a besoin de divers outillages et surtout d'une tondeuse à gazon plus grande afin de tondre l'herbe autour du complexe communal. Ces petits travaux qu'effectue l'employé communal diminuent les charges de la commune ; nous n'avons plus besoin de mandater une entreprise.

**Vote : accepté à l'unanimité**

720.503.0 : Frais d'étude place de déchets verts (report) : Fr. 30'000.- : un plan est montré au beamer. Le Conseil communal souhaite dézoner une partie du terrain situé à Cheseau-Levrat pour y aménager une déchetterie verte et éventuellement, plus tard, y mettre l'ensemble de la déchetterie. Un couvert à copeaux est également envisagé sur ce site.

**M. Jean-Marie Castella** tient à préciser que ce plan ne représente qu'un avant-projet. C'est une base de travail pour demander le dézoning.

Une partie de cette étude a déjà été faite mais nous n'avons pas encore reçu de facture.

Quant au SeCA, il nous a donné un préavis négatif pour ce dézoning. Raison principale: cette zone est complètement en dehors de toute zone à bâtir.

Le Conseil communal va se défendre et a rendez-vous le lendemain pour motiver son dossier. Il est également envisagé de collaborer avec d'autres communes de la rive droite.

**M. Jean Bapst** estime que ce projet est idéal pour la commune.

**M. Bernard Bapst** : actuellement, le Conseil communal cherche la meilleure solution pour le chauffage à bois du complexe communal. Pour que les copeaux brûlent bien, leur taux d'humidité ne devrait pas dépasser les 35%. Pour atteindre cette limite, les copeaux doivent être stockés entre 3 et 6 mois.

Trois options sont étudiées : 1) Acheter les copeaux auprès d'un fournisseur, comme c'est le cas aujourd'hui auprès de l'entreprise Fragnière. La Corporation du Moléson a également fait une proposition, avec la possibilité pour nous de fournir le bois. Mais le coût est plus élevé.

2) Construire notre propre couvert à copeaux et exploiter notre bois. Le travail pourrait être assuré par la corporation forestière. 3) Acheter des pellets. Cela permettrait d'avoir une qualité constante et supprimerait les problèmes d'humidité.

**M. Gabriel Kolly** relève que les pellets n'est pas une énergie totalement renouvelable sachant que l'on utilise de l'énergie pour les fabriquer. Nous devons absolument trouver une solution avec notre bois.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Bernard Bapst** rappelle que les pellets sont fabriqués à partir de bois suisse et que l'entreprise nous achèterait notre bois.

**M. Jean-Luc Probst** souligne qu'actuellement nous avons souvent des pannes avec le chauffage et qu'une meilleure solution doit être trouvée.

Cet objet n'est pas voté car il s'agit d'un report.

740.503.2 : Rénovation couverture mur du cimetière : Fr. 10'000.- : des photos sont montrées au beamer. La couverture du mur du cimetière a besoin d'être restaurée.

**Vote : 42 oui et 2 abstentions**

740.503.3 : Rénovation du calvaire : Fr. 20'000.- : ici aussi une rénovation s'avère nécessaire et des photos sont montrées au beamer.

**M. Jean-Marie Castella** estime qu'avec le sentier du lac et le passage de nombreuses personnes à pied, nous devons mettre en valeur nos bâtiments et le site de l'église.

**M. Bernard Perritaz** : quelle est la fonction de ce bâtiment ?

**M. Jean-Marie Castella** précise que, pour l'instant, ce bâtiment n'est pas utilisé.

**Vote : 38 oui et 6 abstentions**

750.501.1 : Travaux d'endiguement ruisseau des Branches : Fr. 300'000.- :

**M. Bernard Bapst** présente au beamer des photos d'ouvrages réalisés en 2013 dans le ruisseau des Branches.

**M. Jean-Marie Castella** félicite par la même occasion MM. Gabriel Kolly et Antoine Brodard qui ont œuvré dans ce ruisseau.

**M. Bernard Bapst** informe l'assemblée qu'une nouvelle carte des dangers a été réalisée en collaboration avec le bureau Nouvelle Forêt et le Service des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau. Les communes ont l'obligation d'entretenir leurs ruisseaux. Nous devons penser aux crues tri-centennales. Les 5 ponts du ruisseau doivent être surveillés de près également. Nous pourrions toucher 70% de subventions pour ces travaux.

**M. Pierre Gingins** : aurons-nous encore des travaux à faire ces prochaines années dans les ruisseaux ?



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Bernard Bapst** confirme que oui. Non seulement nous devons construire de nouveaux barrages mais nous devrions rehausser les ponts et y prévoir des entonnoirs afin d'aider l'eau à circuler. De plus, un carénage est prévu au pont de la Zoretta. Le bois et le gravier sera retenu et nous devrions le vider après chaque gros orage.

On parle là du ruisseau des Branches, mais nous avons encore le ruisseau des Fourches et celui du Ruz. La problématique est la même, bien que moins de maisons se retrouvent en danger en cas de crues. Ces travaux sont nécessaires. S'ils ne sont effectués, l'Etat pourrait bloquer des nouvelles constructions.

**M. Jean-Marie Castella** souhaiterait pour financer ces ouvrages une plus forte subvention de l'Etat et ainsi une meilleure solidarité entre les communes. Une commune comme Echarlens, avec un territoire relativement plat, n'a pas ces lourdes charges à assumer. Toute la population ayant accès à nos forêts et nos ruisseaux, une plus forte solidarité entre toutes les communes serait justifiée.

**Vote : Fr. 300'000.- moins Fr. 210'000.- de subventions soit une charge nette de Fr. 90'000.- pour la commune : accepté à l'unanimité**

### 2.4. Approbation finale des budgets fonctionnement et d'investissements

**Vote : l'assemblée accepte à l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissements ainsi que la possibilité d'un emprunt de Fr. 200'000.- pour assurer la gestion des liquidités.**

### 3. Délégation de compétence pour la vente de la ferme du Mont Maffré :

**M. Jean-Marie Castella** rappelle que le Conseil communal a déjà fait part de son désir de vendre le bâtiment du Mont Maffré. Nous avons dû refaire le toit en urgence il y a quelques années, mais cela reste un vieux bâtiment et nous désirons le vendre avant de devoir à nouveau investir. Le moment est propice. Le résultat de la vente nous permettra de diminuer notre dette ou financer des investissements comme par exemple la déchetterie. Le désassujettissement a été préavisé favorablement par l'Autorité foncière cantonale et nous avons maintenant le feu vert pour la vente de cette ferme. Un nouvel article cadastral va donc être créé avec environ 3'800 m<sup>2</sup> de terrain d'aisance. Le solde restera propriété de la commune.

Le Conseil communal demande donc à l'assemblée une délégation de compétence pour pouvoir vendre ce bâtiment.

**M. Emmanuel Perrotti** : avez-vous déjà des propositions d'achat ?

**M. Jean-Marie Castella** : non, car nous n'avons rien entrepris officiellement. Nous ferons un appel d'offres et ne vendrons le bâtiment que si nous recevons des propositions intéressantes. Le Conseil communal ne souhaite pas communiquer un prix minimum, car cela pourrait donner des indications pour les futurs acheteurs.

**M. Pierre Gingins** : quel est le montant investi pour cet immeuble jusqu'à maintenant ? N'oubliez pas que l'on reste en zone agricole.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Jean-Marie Castella** : nous avons investi environ Fr. 170'000.- il y a maintenant 5 ou 6 ans pour refaire le toit. Mais nous n'avions pas le choix, il y avait urgence. Quant aux fermes sises hors zone à bâtir et qui n'ont plus de vocation agricole, on s'attend à ce que l'Etat soit plus souple pour l'utilisation des volumes disponibles.

**Mme Jacqueline Brodard** a participé dernièrement à une conférence à Echarlens sur le sujet. Il en ressort que l'on va devoir densifier. Les bâtisses en zone agricole seront plus facilement transformables.

**M. Jean Bapst** reconnaît que de vendre tous les biens communaux diminue le patrimoine communal, mais, pour une question de coût, cela ne devient plus possible de tout garder.

**M. Jean-Marie Castella** rassure l'assemblée, la commune possède encore de nombreux alpages et chalets et bien des parchets.

**M. Emmanuel Perrotti** demande si l'écurie reste ?

**M. Jean-Marie Castella** précise que l'ensemble du bâtiment sera vendu.

**Vote : 38 oui, 2 non et 4 abstentions**

#### *4. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels*

**M. Bernard Bapst** présente les modifications importantes apportées au règlement, notamment aux articles 5 et 7. La taxe non-pompiers est prévue entre Fr. 120.- et 180.-. Pour 2014, le Conseil communal a décidé de la fixer à Fr. 120.-. Si nécessaire, le montant pourrait être par la suite augmenté afin de garantir un nombre suffisant de sapeurs. Toute personne suisse ou étrangère est soumise à la taxe dès 18 ans jusqu'à 42 ans. La taxe précédente était de Fr. 200.-. Nous avons le même règlement que la commune de Corbières.

**M. Pierre Gingins** demande si nous pourrions avoir une taxe différente entre Hauteville et Corbières ?

**M. Bernard Bapst** confirme effectivement que cela est possible.

**Mme Alexandra Sottas** informe l'assemblée que, suite à un appel par courrier, 6 nouvelles personnes ont accepté de faire partie du corps. Idéalement, le corps devrait avoir entre 40 et 42 personnes.

**Vote : à l'unanimité**

#### *5. Nomination de deux membres de la Commission des naturalisations*

**M. Jean-Marie Castella** présente au beamer un tableau montrant les membres actuels et les membres sortants de la commission soit :



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

- Bernard Bapst
- Maurice Berger
- Chantal Morel
- *Olivier Fasel (sortant)*
- *Murielle Jatton (sortant)*

Deux nouvelles personnes doivent donc être nommées. Un tout ménage a été lancé et une personne s'est spontanément annoncée. Il s'agit de :

- Madame Marianne Sandor

Et une personne a été contactée par l'administration. Il s'agit de :

- Monsieur Olivier Yerly

Ces deux personnes se présentent brièvement devant l'assemblée et sont remerciées pour leur intérêt. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre proposition émanant de l'assemblée, celles-ci **sont élues par acclamation.**

### 6. Informations et divers :

#### *Le Messenger :*

Le journal Le Messenger est remis hebdomadairement à tous les ménages. Il peut donc être utilisé par la commune pour ces communications et annonces. Mais il reste un journal privé qui n'est pas subventionné par les communes. Or l'éditeur, M. Robert Bochud, lance un appel aux citoyennes et citoyens pour qu'ils souscrivent davantage d'abonnements. Ces derniers sont pour l'instant insuffisants pour couvrir les frais de publication et de distribution.

#### *Forêts :*

M. Bernard Bapst donne quelques informations concernant la Corporation du triage forestier de «La Berra». Cette dernière a signé une convention de collaboration avec la Corporation du triage forestier du «Gibloux». Cela devrait permettre une meilleure rationalisation de l'exploitation forestière. Par contre, cette collaboration n'exclue pas la possibilité de confier des coupes de bois ou des débardages à des privés. D'autre part, il est maintenant sérieusement question de mettre sur pied une équipe forestière.

#### *Constructions :*

**M. Pierre Gingins** souhaite savoir pourquoi, dans notre commune, la Commission d'aménagement n'est pas consultée lors des demandes de mises à l'enquête. Il sait que cela se fait dans d'autres communes.

**Mme Jacqueline Brodard** répond qu'effectivement, à Hauteville, la commission d'aménagement n'est approchée que pour des questions d'aménagement du territoire (PAL, dézonage, etc.) et non pour des dossiers de mise à l'enquête.

Actuellement, avant d'être soumis à l'exécutif communal puis envoyés au SeCA, les dossiers sont analysés par une commission technique composée de M. Jean-Luc Probst, vice-syndic, et de moi-même. On pourrait bien sûr changer cette pratique, mais cela exigerait de la commission d'aménagement une grande disponibilité.

La conseillère tient à préciser que nous avons toujours consulté la Commission d'aménagement lorsque cela s'avérait nécessaire.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 DECEMBRE 2013

**M. Jean-Luc Probst** précise que plus la Commission comporte de personnes, plus il est difficile de planifier des séances.

**M. Jean-Marie Castella** explique que le contrôle des dossiers de mise à l'enquête exige de bien connaître la législation concernée. Il ne s'agit pas d'apporter des idées mais bien de contrôler la bienfaisance des dossiers. C'est un travail considérable et les séances sont très régulières.

*Déneigement :*

**M. Philippe Berchier** relève un problème de salage et de déneigement. Lors du dernier loto du tir, la place de parc de la salle était verglacée. Est-il possible de mettre du gravier ou de saler davantage ?

**M. Jean-Luc Probst** répond qu'il n'est pas facile d'avoir une place sèche en soirée. Les conditions peuvent changer rapidement et il est surtout difficile de mobiliser un chauffeur pour saler un samedi soir. Au besoin, l'employé communal a du sel à disposition et la société peut aussi donner un coup de main pour saler la place.

**M. Serge Andrey** relève que le même soir, les routes étaient très mauvaises. Pourquoi n'a-t-on pas gardé l'ancienne méthode, c'est-à-dire sabler ?

**M. Jean-Luc Probst** explique que le sable ou le gravier présentent aussi de nombreux inconvénients. Il s'accumule sur les routes qui deviennent dangereuses pour les vélos. Et une bonne partie s'évacue par les canalisations et nécessite ensuite des curages. Au printemps, le ramassage de ce gravier par une balayeuse représente également un coût non négligeable. Mais le Conseil communal fera son possible pour améliorer la situation aux endroits stratégiques.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est close à 23h20. M. Castella remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune, notamment ses collègues du Conseil communal, les secrétaires, les employés communaux ainsi que les membres des Commissions. Mme Elisabeth Schouwey, qui a pris sa retraite, est également remerciée. Elle a été remplacée par M. Chevaley, de la commune de La Roche. La bienvenue est souhaitée à M. Maurice Berger qui secondera M. Nicolas Chassot dans la gestion des locations de la salle Otavela. Enfin, M. Castella souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de fin d'année.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella syndic	Chantal Morel secrétaire
-------------------------------	-----------------------------